

Chambéry, le 10 juillet 2025

## Cabinet

Affaire suivie par :  
Marianne POIJOL

DSDEN de la Savoie, 131 avenue de Lyon  
73 018 CHAMBÉRY  
Tél : 04.79.69.96.82  
Mél : ce.dsden73@ac-grenoble.fr

Le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale  
de la Savoie  
L'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription de  
Saint Jean de Maurienne  
à  
Mesdames, Messieurs les directeur(ice)s d'école,  
Mesdames, Messieurs les enseignant(e)s,  
Mesdames, Messieurs les membres du Pôle Ressources,  
Mesdames, Messieurs les enseignantes référentes,  
Mesdames les médecins scolaires

## Note de rentrée 2025

### Références :

- Loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance »
- loi du 28 août 2021 confortant le respect des principes de la République.
- Circulaire de rentrée du 3 juillet 2025 « Tenir la promesse républicaine de l'école »
- Circulaire du 12 janvier 2022 « 30 minutes d'activité physique quotidienne »
- Circulaire du 10-7-2025 « Promouvoir un numérique raisonné à l'École »
- Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré - MEN - Juillet 2016
- Note de service départementale de préparation à la rentrée scolaire du 24 mars 2025

Madame, Monsieur,

Cette note a pour objet de préciser **les orientations de cette année scolaire 2025-2026. Elle** s'inscrit dans les objectifs ministériels d'une école qui élève le niveau général en renforçant la promesse républicaine de donner les mêmes chances à tous. Pour ce faire, les nouveaux programmes soutenus dans leur mise en œuvre par des livrets d'accompagnement, doivent permettre à chaque enseignant de se saisir des derniers éléments de la recherche pour mettre en œuvre une pédagogie et une didactique plus efficaces pour tous les élèves. Tout au long de son parcours scolaire, l'élève doit trouver des conditions d'apprentissage sereines au sein d'une école qui garantit l'appropriation des valeurs Républicaines et qui lutte contre toutes les formes de discrimination et déterminismes sociaux, territoriaux ou de genre. Les enseignements des compétences psychosociales et du programme EVAR doivent largement y contribuer. Construire collectivement des gestes professionnels qui ancrent chez les filles, une confiance solide dans leur capacité à réussir dans les matières mathématiques et scientifiques est un défi urgent que nous devons relever, dès cette rentrée. L'école se doit d'être pour tous, un lieu protégé de toute forme de violence. La lutte contre le harcèlement reste une priorité nationale, et le plan de prévention devra permettre à chaque école de valider le niveau 1 de la labellisation, dès la rentrée.

Les équipes de circonscription, du pôle ressources, de la DSDEN, les directeurs d'école référents, sont à vos côtés dans un accompagnement, une formation de proximité, au plus près de vos besoins, et dans une volonté affirmée de soutien dans l'exercice d'un métier qui se complexifie. Ces orientations définissent notre cadre de travail collectif, à décliner dans chacune des écoles et précisées dans les annexes de cette note.

Nous vous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une excellente année scolaire.

## Département

Une école qui évalue pour mieux identifier les besoins et orienter les actions

**Reconduction des évaluations nationales** français et mathématiques dans tous les niveaux de l'école élémentaire.

Les évaluations nationales, par leur régularité, doivent permettre aux équipes d'objectiver les acquis des élèves, de repérer les points d'appui et les fragilités. Ces évaluations standardisées offrent des points de repères communs à toutes les écoles permettant également d'évaluer l'impact de l'action de l'établissement sur les progrès des élèves. Sous le pilotage du directeur, l'équipe pédagogique conduit l'analyse des résultats à chaque étape de la scolarité. Celle-ci doit permettre d'engager un dialogue individualisé avec chaque famille sur les attendus, les remédiations mises en place, et d'alimenter les conseils de cycle et différentes liaisons, dans une logique de cohérence de parcours.

. Les passations seront organisées par chaque école du **8 au 19 septembre 2025**. La saisie des réponses des élèves se déroulera du **8 au 26 septembre**.

**Les résultats des évaluations devront être communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.**

### Mise en cohérence : évaluations d'école / projet d'école

L'évaluation d'école mise en place par le Conseil d'évaluation de l'École (CEE), doit permettre d'analyser les pratiques pédagogiques et éducatives de l'équipe et les résultats des élèves afin d'identifier les leviers d'amélioration. Elle alimente la réflexion commune et éclaire les priorités à inscrire dans le projet d'école. Ce dernier devient ainsi un outil de pilotage stratégique, fondé sur les besoins réels et orienté vers l'efficacité de l'action éducative. Cette évaluation permet de poser les bases du nouveau projet d'école dès la rentrée suivante. Ainsi, les écoles évaluées en 2024/2025 rédigent leur projet d'école dans le courant de l'année 2025/2026, pour une présentation au conseil d'école du dernier trimestre après avis de l'EN. L'ensemble du processus est accompagné, soutenu par l'équipe de circonscription.

Les écoles concernées par cette démarche ont été informées par courrier début juillet.

**Des webinaires académiques de présentation à votre attention se dérouleront :**

- mardi 2 septembre 2025 de 17h15 à 18h30 / le mercredi 03 septembre 2025 de 13h45 à 15h.

**Les rapports d'auto-évaluation des écoles seront à déposer sur une plateforme dédiée pour le 14 novembre 2025.**

Les évaluateurs externes prendront votre attache dans le courant du mois de septembre pour préciser **la période de visite :**

- **Soit entre le 01 et le 05 décembre 2025 / Soit entre le 26 et le 30 janvier 2026.**

### Une école promotrice de santé dans un cadre sécurisé

#### Pour les élèves :

##### Mise en œuvre d'un protocole à la santé mentale des élèves :

Coordonné par une référente départementale au sein d'un pôle santé, bien-être et protection de l'enfance, ce protocole sera présenté et décliné dans les premières semaines de la rentrée, à destination de tous les établissements scolaires.

##### Poursuite du dispositif 30 minutes d'activités physiques quotidiennes

A cet effet, la newsletter départementale y contribue, en lien avec l'USEP, en proposant chaque semaine des activités faciles à mettre en œuvre.

**Développement du sport scolaire**, vers une génération 2030, renforcement de l'EPS dans toutes les classes.

##### Un usage raisonné du numérique à l'École, afin de protéger la santé et favoriser les apprentissages.

Les outils numériques doivent être utilisés de manière raisonnée à l'école pour favoriser les apprentissages et protéger la santé des élèves, en particulier des plus jeunes. L'école forme les élèves à un usage éthique et critique du numérique, adapté à leur âge. Un cadre précisant les temps d'écran recommandés sera publié à la rentrée 2025. Les mises à jour dans les ENT et logiciels de vie scolaire seront suspendues le soir et le week-end pour préserver le droit à la déconnexion. Les familles seront associées à la mise en œuvre de ces mesures et accompagnées dans l'éducation au numérique.

##### La lutte contre le harcèlement à l'école

De façon spécifique, et afin de prévenir et lutter contre toutes les formes de harcèlement, le déploiement du programme **pHARe**, est obligatoire dans tous les établissements. Les directrices et directeurs devront organiser **un conseil des maîtres** spécifiquement dédié au plan de prévention, qui devra être déposé dans l'application, afin que l'école soit labellisée, **au plus tard dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire. Ce plan de prévention et de traitement des situations sera présenté au premier conseil d'école. Tout phénomène identifié, tout signalement, devra être traité** en se conformant au « Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles ».

- Dans les 15 jours qui suivent la rentrée un conseil des maîtres d'un volume horaire de 3h pour la mise en œuvre du protocole pHARe et 2h pour la mise en œuvre du plan filles/math devra être dégagé. **La deuxième journée de pré rentrée pourra être consacrée tout ou partie à ces temps d'échanges et de réflexion.**

#### Pour les personnels :

**Solliciter un accompagnement** : toute difficulté, questionnement dans le cadre professionnel doit pouvoir trouver un appui, une réponse d'ordre pédagogique, éducatif, relationnel, médical, social, ...

Chaque enseignant, personnel, doit pouvoir exercer ses missions en toute sérénité, dans un cadre protecteur.

- Avec les familles : s'il est attendu un comportement exemplaire dans la professionnalité des enseignants, l'IEN, en complémentarité avec les actions de la directrice, du directeur d'école repositionne le cadre en tant que de besoin auprès des familles.
- Avec les élèves : tout enseignant qui le souhaite peut demander une aide, un accompagnement auprès du pôle ressources de la circonscription. En fonction des besoins, l'aide pourra être pensée avec le pôle pédagogique ressource de la DSDEN (dont le service école inclusive).
- Pour tout questionnement professionnel, difficulté, essoufflement, besoin d'accompagnement social, d'aménagement au regard d'un problème médical, des personnes ressources sont à disposition : médecin du travail, RH de proximité, IEN, assistante sociale. Pour les situations plus complexes, une cellule départementale se réunit régulièrement pour orienter et accompagner au mieux chaque personne qui en fait la demande. A ce titre le [protocole d'accompagnement des personnels](#) permet de mieux cibler qui contacter en première intention, avec un lien direct ou les coordonnées vers les demandes de prises de rendez-vous.
- Les situations qui mettent en jeu la santé ou la sécurité au travail peuvent faire l'objet d'une fiche spécifique (SST), qui sera visée par l'IEN et transmise à la commission départementale représentative (**Comité social - ancien CHSCT**).
  - [Dispositifs de santé et de sécurité au travail des personnels 1D](#)
  - [Interlocuteurs relatifs aux conditions de travail](#)
  - [Fiche RSST 1D : circuit de transmission](#)

**Toute situation d'urgence doit être signalée à l'IEN, qui se doit d'apporter une réponse dans les meilleurs délais.** Le « fait établissement » est à faire en complément du signalement à l'IEN, mais ne se substitue pas.

Il peut arriver que l'IEN, le DASEN souhaite recevoir un enseignant pour préciser une situation, dans un objectif d'échange et de meilleure compréhension. Parfois c'est un besoin de redéfinir le cadre d'action, garant du bon fonctionnement et sécurisant professionnellement. La présence d'un représentant du personnel est souhaitable, car elle permet d'accompagner, de rassurer sur la bienveillance des échanges et l'espace laissé au contradictoire. Encore trop souvent considérée comme descendante, voire à sens unique, cette invitation permet au contraire un échange entre professionnels.

**Préserver équilibre vie personnelle / vie professionnelle** : [La charte de bonne communication /Finie la bricole numérique](#) documents diffusés en Savoie rappellent entre autres qu'il est essentiel d'encadrer la communication numérique afin de préserver le droit à la déconnexion des personnels et de rester dans un cadre de communication professionnel. La régulation des envois via des espaces numériques, boîtes mails, en s'interdisant (sauf urgence) soirée et le week-end permet à chacun de mieux concilier temps professionnel et temps personnel.

## Circonscription

### Les priorités de la circonscription pour 2025-2026

En complémentarité des orientations nationales, académiques et départementales, les priorités de la circonscription pour cette année 2025/2026 sont les suivantes :

#### Axe 1 : Assurer à chaque élève un parcours de réussite

- 1.1 Favoriser la construction d'un parcours progressif et cohérent répondant à l'école inclusive
- 1.2 Améliorer les conditions de réussite de tous les élèves en s'inscrivant dans la conception universelle des apprentissages (identification des obstacles en amont et stratégies pour y remédier)
- 1.3 Renforcer la continuité pédagogique intra et inter degré
- 1.4 Promouvoir une culture de l'évaluation

#### Axe 2 : Renforcer les pratiques pédagogiques

- 2.1 Garantir l'acquisition des fondamentaux au travers de pratiques et projets innovants
- 2.2 Renforcer les compétences professionnelles des enseignants via la formation et les rendez-vous de carrière
- 2.3 Conforter la place du numérique dans les enseignements et les pratiques éducatives
- 2.4 Développer la place de l'EPS à l'école en généralisant les 30 min d'APQ, le savoir nager et le SRAV
- 2.5 Poursuivre l'enseignement des LVE et particulièrement de l'italien
- 2.6 Proposer la labellisation E3D aux écoles engagées dans le développement durable et les accompagner

#### Axe 3 : Réduire les inégalités et renforcer les parcours éducatifs de l'élève

- 3.1 L'évaluation d'école au service de l'amélioration du service éducatif, des parcours de l'élève et du projet d'école
- 3.2 Encourager une relation plus forte avec la communauté éducative
- 3.3 Coopérer avec les collectivités territoriales et le périscolaire pour plus de cohérence
- 3.4 Mobiliser autour du carré régalien (valeurs de la République, lutte contre le harcèlement, violences et radicalisation, égalité filles-garçons) et de l'éducation à la sexualité

Le pôle ressource de la circonscription (rôle et composition en ANNEXE 2) constitue un appui essentiel.

### Fonctionnement

- **Organigramme de la circonscription** : voir ANNEXE 1

### Correspondance

Le respect d'une syntaxe et d'une orthographe en adéquation avec des échanges professionnels doit être recherché.

Pour vos envois, vous voudrez bien, par ailleurs, veiller à n'utiliser que les adresses de type « Prénom.Nom@ac-grenoble.fr ».

**Ne les envoyer qu'à l'adresse courriel du secrétariat de la circonscription.** Seule une demande à caractère personnel, voire confidentiel, ou une demande explicite à l'IEN justifient un envoi direct à ce dernier.

### Outils numériques indispensables

- [PIA](#) et portail ARENA
- [Site de circonscription](#)
- [L'espace pédagogique du département](#)
- portail de la [direction des services départementaux de l'éducation nationale](#) - Savoie (DSDEN)
- [BOEN](#)
- Lettre d'information numérique de la circonscription
- [ARCHIPEL](#) pour l'exploitation des évaluations nationales

### Accidents scolaires

Une **attention accrue doit être portée à la sécurité donc à la surveillance des élèves.**

Celle-ci ne doit pas s'appuyer sur la seule présence physique des enseignants dans la cour mais également sur une réelle disponibilité.

La Déclaration d'accident est à faire parvenir le plus rapidement possible au secrétariat de la circonscription en un seul exemplaire en y joignant systématiquement le certificat médical initial.

Conformément aux dispositions du point II de l'article 6 de la loi n°78-53 du 17/07/1978 modifiée, les informations présentes dans la déclaration d'accident scolaire peuvent être transmises aux familles de l'enfant victime ou auteur sous réserve d'occulter les mentions mettant en cause des tiers ou couvertes par le secret de la vie privée, notamment l'identité des témoins et de(s) élève(s) auteur(s) sauf accord des parties.

### Gestion de carrière

Le protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) », mis en œuvre depuis janvier 2017, vise à déterminer, à terme, les professeur(e)s des écoles du département qui bénéficieront d'une accélération de carrière aux 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons.

Ces rendez-vous de carrière concernent les enseignants qui, au cours de l'année scolaire :

- Entrent dans la deuxième année du 6<sup>e</sup> échelon,
- Ont, une ancienneté comprise entre 18 mois et 30 mois dans le 8<sup>e</sup> échelon,
- Entrent dans la deuxième année du 9<sup>e</sup> échelon de la classe normale.

Le compte rendu de cette rencontre prend la forme d'une évaluation critériées relative à onze compétences professionnelles et d'une appréciation globale rédigée par l'IEEN et communiquée au DASEN.

L'appréciation finale de la valeur professionnelle est formulée par l'IA-DASEN et figure au compte rendu qui est **notifié dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivante**.

La campagne de mise en œuvre 2025-2026 court d'octobre à mai inclus.

Le rendez-vous de carrière comporte une observation en situation professionnelle, conduite par l'IEEN. L'agent peut, à cette occasion, produire tout document relatif à la situation professionnelle observée. L'inspection est suivie d'un entretien organisé autour des différents items contenus dans le « document de référence de l'entretien », inséré en annexe du [guide du rendez-vous de carrière](#).

### Evaluation des directeurs

L'évaluation du directeur d'école donne lieu à un entretien portant sur la mission spécifique de directeur d'école, sur les conditions d'exercice des fonctions, sur les besoins en formation et les éventuelles perspectives d'évolution ou de mobilité. Les directeurs concernés seront informés par mail via l'application dédiée de la date de l'entretien professionnel fixée d'un commun accord.

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo15/MENH2407075C>

### Enseignement de l'italien

La carte académique de l'enseignement des langues vivantes définit l'italien comme seule langue étrangère enseignée dans la circonscription de St Jean de Maurienne. Malgré tout quelques écoles seront en difficulté.

- Renseigner le **document « Passerelle »** qui retrace le parcours du groupe/classe. A télécharger sur le site de circonscription.
- Lorsque c'est un(e) assistant(e) qui prend en charge cet enseignement, il est néanmoins de la responsabilité de l'enseignant(e) d'échanger sur l'organisation mise en place et de rester présent(e) pendant toute la durée de la séance.
- Pour tout renseignement contacter Lorédane Ronquette, CPC en charge de ce dossier.

### Rendez-vous avec l'IEEN

Personne ne doit hésiter à me solliciter. Toutefois, afin de les organiser, il convient de prendre rendez-vous au secrétariat, par lettre, téléphone ou courrier électronique **en précisant l'objet de la demande et son degré d'urgence**.

### Réunion des directeurs et concertations pédagogiques

Une visioconférence de rentrée des directeurs/trices est prévue mais non encore fixée pour tenir compte de l'actualité politique. Seront abordés les points saillants de cette rentrée. Le lien de connexion vous sera communiqué par le secrétariat ultérieurement.

Un temps de rencontre en présentiel sera programmé durant le premier trimestre sous forme d'ateliers comme l'an passé.

Les temps de concertation au sein des écoles (conseils des maîtres et de cycle), devront se tenir selon un calendrier annuel prévu à l'avance, avec ordre du jour précis. Les conseils de cycle 3 sont à formaliser avec l'équipe enseignante du collège afin d'y convier les professeurs de 6<sup>e</sup> volontaires.

Les conseils école / collège seront organisés par l'inspecteur en lien avec les chefs d'établissement concernés et seront comme cette année à dominante pédagogique.

### Prêt de ressources documentaires, de matériel EPS, de valises littérature ou scientifiques, de documents divers pour l'enseignement de l'italien

La circonscription dispose de manuels d'enseignement ainsi que de ressources pédagogiques et didactiques dans de nombreux domaines disciplinaires dont l'EPS qui peuvent être mis à disposition des écoles. Vous trouverez [la liste précise de l'ensemble de ce matériel](#) sur le site de circonscription.

Les emprunts sont possibles **aux horaires d'ouverture du bureau** dans les locaux de la circonscription. Ils doivent être précédés d'un appel téléphonique ou d'un courriel au secrétariat au moins deux jours avant la date prévue.

### Directrices référentes de circonscription

Deux directeurs/trices référent(e)s seront à votre disposition pour toute question liée à la direction d'école :

Sylvie Drège, école de Randens : [ce.0731314G@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0731314G@ac-grenoble.fr)

Marie-Agnès Chamberod, école d'Orelle : [ce.0731266E@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0731266E@ac-grenoble.fr)

### Equipe ressource PHARe

Pour toute question et pour vous aider dans le repérage et le traitement des situations de harcèlement.

Sylvie Drège : écoles du secteur du collège La Lauzière

[sylvie.drege@ac-grenoble.fr](mailto:sylvie.drege@ac-grenoble.fr)

Loredane Ronquette : écoles du secteur du collège de St Etienne de Cuines

[loredana.ronquette@ac-grenoble.fr](mailto:loredana.ronquette@ac-grenoble.fr)

Olivier Thenail : écoles du secteur du collège Maurienne

[olivier.thenail@ac-grenoble.fr](mailto:olivier.thenail@ac-grenoble.fr)

Julie Legrand : écoles du secteur du collège Paul Mougin

[julie.legrand1@ac-grenoble.fr](mailto:julie.legrand1@ac-grenoble.fr)

Marie-Agnès Chamberod : écoles du secteur du collège La Vanoise

[marie-agnes.kubiak@ac-grenoble.fr](mailto:marie-agnes.kubiak@ac-grenoble.fr)

*En vous souhaitant une bonne rentrée scolaire, toute l'équipe reste à votre disposition.*

**Isabelle MARFIL**



**Olivier THENAIL**



## ANNEXE 1

### Circonscription de Saint Jean de Maurienne 2025-2026

Coordonnées :

151, Avenue Samuel Pasquier 73300 Saint Jean de Maurienne ☎ 04 79 64 04 89

✉ [ce.la73-IEN-Stjean@ac-grenoble.fr](mailto:ce.la73-IEN-Stjean@ac-grenoble.fr)

*Ouverture du bureau :* Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h15

*Permanence téléphonique de 7h30 à 8h00*

*sur le mobile professionnel de Fabienne Mangano-Petraccaro : 06 18 29 40 52*

Mercredi : 8h00 - 12h00 sur RDV

Site de circonscription : [Accueil | IEN Saint Jean de Maurienne \(ac-grenoble.fr\)](#)

Équipe de circonscription :

**IEN :** Olivier THENAIL - Numéro d'**urgence** : 06 72 27 32 41 [olivier.thenail@ac-grenoble.fr](mailto:olivier.thenail@ac-grenoble.fr)

**Secrétaire :** Fabienne MANGANO-PETRACCARO

en travail à distance le mercredi matin : 06 18 29 40 52 (uniquement le mercredi matin)

**Conseillers pédagogiques de circonscription :**

- Lorédane RONQUETTE [loredana.ronquette@ac-grenoble.fr](mailto:loredana.ronquette@ac-grenoble.fr)
- Sylvain DEGRAND (25%) [sylvain.degrand@ac-grenoble.fr](mailto:sylvain.degrand@ac-grenoble.fr)
- Julie LEGRAND (50%) [julie.legrand1@ac-grenoble.fr](mailto:julie.legrand1@ac-grenoble.fr)
- Magali ROUARD (75%) [magali.rouard@ac-grenoble.fr](mailto:magali.rouard@ac-grenoble.fr)
- Isabelle PAQUIER Arts et culture (1/3 temps) [isabelle.paquier@ac-grenoble.fr](mailto:isabelle.paquier@ac-grenoble.fr)

**PEMF Externalisée**

- Anne BRUN [anne.brun1@ac-grenoble.fr](mailto:anne.brun1@ac-grenoble.fr)

## ANNEXE 2 -- FONCTIONNEMENT DU RASED

### Les axes de travail :

Voir [circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014](#)

### **Psychologues de l'EN**

Ils ne participent aux équipes éducatives visant la mise en place d'un accompagnement par un(e) AESH qu'à la demande de l'enseignante référente (pas pour un renouvellement).

### **Enseignants spécialisés**

1<sup>ère</sup> période : **Présence le jour de la rentrée dans les écoles où le nombre de PS est important afin d'apporter une aide aux enseignants et Atsem.** Opération « coup de pouce » pour les élèves déjà identifiés l'année précédente comme susceptibles de rencontrer des difficultés pour entrer dans les apprentissages ou les conforter,

À partir de la 2<sup>ème</sup> période : Prises en charge selon plusieurs modalités en fonction des demandes d'aide en appui des évaluations nationales.

### **Priorités d'intervention**

Toutes les écoles peuvent faire parvenir des demandes d'aide au RASED qui les analysera puis les traitera en fonction de leur contenu et des possibilités matérielles. **Ces demandes peuvent concerner tous les niveaux.** Mais, suite aux résultats des évaluations nationales et à leur analyse, **certaines écoles seront prioritaires et identifiées comme à besoin pour un appui régulier** des membres du Rased.

### **Psychologues de l'EN**

- Ils interviennent quel que soit le cycle concerné à l'initiative d'un(e) enseignant(e) selon le protocole ci-dessous,
- Ils interviennent bien évidemment, à ma demande, en cas d'urgence absolue,
- Bien que cela reste peu fréquent, il peut arriver qu'ils interviennent à la demande des familles sans que l'école en ait été avisée.

### **Modalité de demande d'aide et/ou de prise en charge**

#### **Enseignants spécialisés**

Si une difficulté significative d'apprentissage persiste après que les aides règlementaires aient été conduites en classe (différenciation, remédiation, parcours individualisé, APC)...

1. L'enseignant(e) en charge de cet élève rédige, avec le plus de précision possible, une demande d'aide au RASED sur l'imprimé type téléchargeable sur le site de la circonscription en précisant les aménagements mis en place, le PPRE est un préalable.
2. Il(elle) la fait parvenir à son antenne RASED (coordonnées des membres du RASED : [Annexe 2](#)),
3. Les membres du RASED analysent la demande en réunion de synthèse et répondent systématiquement (quelle que soit la réponse : prise en charge ou proposition de réunion ou proposition d'outils...),
4. L'aide est mise en place si elle a été décidée par le RASED,
5. Au-delà des échanges intermédiaires occasionnels, au terme de l'aide, l'enseignant(e) spécialisé(e), communique un bilan à l'enseignant(e) en charge de l'élève.
6. Il est indispensable que les enseignants spécialisés ayant effectué la prise en charge d'un élève soient conviées aux différentes instances (conseil des maîtres, équipe éducative...) qui traitent de son orientation.

#### **Psychologues de l'EN**

Lorsqu'une difficulté d'apprentissage résiste aux différentes remédiations mises en place et que la recherche des causes semble nécessiter des investigations psychologiques, l'enseignant(e) de l'élève concerné doit suivre la procédure suivante :

1. Il entre en contact avec le/la psychologue de l'EN et définit avec lui/elle la stratégie à mettre en place.
2. Si un bilan psychométrique s'avère nécessaire à l'issue de cet échange, l'enseignant rencontre les parents pour le leur proposer.
3. Il leur transmet alors les coordonnées du/de la psychologue de l'EN du secteur. Il confirme cet échange à ce dernier par écrit (lettre ou courriel) à l'aide du formulaire « demande de bilan » disponible sur le site de la circonscription,
4. Les parents contactent le/la psychologue de l'EN et conviennent avec lui/elle d'un rendez-vous.
5. Lors de cette première entrevue, ils signent l'autorisation indispensable à la réalisation du bilan. Des dates de rencontres avec l'enfant sont déterminées selon les disponibilités de l'école, ainsi qu'un temps pour la restitution,
6. Aux dates prévues, le(s) parent(s) accompagne(nt) son/leur enfant dans le bureau du/de la psychologue de l'EN pour qu'il réalise le bilan. Si des problèmes insurmontables de déplacement se présentent une autre solution est étudiée,
7. À la fin du bilan, le/la psychologue fait une restitution aux parents et aux enseignant(e)s (de manière commune ou dissociée).

Si le parcours d'un élève laisse imaginer la nécessité d'une orientation particulière en fin d'année scolaire, il convient que le directeur prévienne le/la psychologue de l'EN dès le début de l'année.

## ANNEXE 2 (suite) -- Composition du RASED

### PSYCHOLOGUES DE L'EN

#### Secteur des collèges La Lauzière et St Etienne de Cuines

Anne DUBOIS 04 79 59 48 56 (*École élémentaire de La Chambre*)  
[anne.dubois1@ac-grenoble.fr](mailto:anne.dubois1@ac-grenoble.fr)

#### Secteur du collège Maurienne

Stéphane BIBOUD (50%) 04 79 20 43 14 (*École élémentaire A. Briand- St Jean*)  
les mardis et jeudis [stephane.biboud@ac-grenoble.fr](mailto:stephane.biboud@ac-grenoble.fr)

#### Secteur des collèges Paul Mougin et La Vanoise

Delphine GUIRAUD 04 79 56 67 46 (*École élémentaire de St Michel de Mnne*)  
[delphine.guiraud@ac-grenoble.fr](mailto:delphine.guiraud@ac-grenoble.fr)

### ENSEIGNANTES SPÉCIALISÉES

#### Secteur du collège La Lauzière

##### Maîtresse ADP

Delphine LENOBLE 04 79 36 21 08 (*École de Aiguebelle élémentaire*)  
[delphine.lenoble@ac-grenoble.fr](mailto:delphine.lenoble@ac-grenoble.fr)

#### Secteur du collège de St Etienne de Cuines

##### Maîtresse ADP

Khanh-Ly LEPAGE 04 79 83 11 31 (*École de St Rémy de Maurienne*)  
[khanh-ly.lepage@ac-grenoble.fr](mailto:khanh-ly.lepage@ac-grenoble.fr)

#### Secteur du collège Maurienne

##### Maîtresses ADP

Dominique GROS-RAMEL (rattachement école élém. A. Briand- St Jean)  
interv° : Chaudannes, A. Briand, Hermillon, Pontamafrey, Jarrier, Albiez, Fontcouverte-La Toussuire.  
[dominique.ramel@ac-grenoble.fr](mailto:dominique.ramel@ac-grenoble.fr)

Sandrine BORTOLON (rattachement école élém. A. Briand- St Jean)  
interv° : Clapeys, A. Briand, Villargondran, St Julien Montdenis, St Sorlin et St Jean d'Arves.  
[sandrine.bortolon@ac-grenoble.fr](mailto:sandrine.bortolon@ac-grenoble.fr)

##### Maîtresse ADR

Anne PETIT 04 79 59 94 77 (*École élém. Les Clapeys- St Jean*)  
[anne.petit1@ac-grenoble.fr](mailto:anne.petit1@ac-grenoble.fr)

#### Secteur des collèges Paul Mougin et La Vanoise

##### Maître ADP

Richard Dalairy 04 79 05 06 47 (*École élémentaire J. Ferry - Modane*)  
[richard.dalairy@ac-grenoble.fr](mailto:richard.dalairy@ac-grenoble.fr)

### ENSEIGNANTE REFERENTE

Clémence VOUTIER 06 10 40 64 94 (Collège Maurienne 04 79 20 43 41)  
[er.pial-maurienne@ac-grenoble.fr](mailto:er.pial-maurienne@ac-grenoble.fr)

## ANNEXE 3 -- Formation et évaluations d'écoles

### Plans français et mathématiques 2025/2026

#### Organisation des constellations

Commune	Ecole	Plan
ST JEAN DE MAURIENNE	Les Clapeys élémentaire	Français 1
VILLARGONDRAN	élémentaire/primaire	Français 1
ST JULIEN MONTDENIS	élémentaire	Français 1
HERMILLON	élémentaire/RPI	Français 2
PONTAMAFREY	élémentaire/RPI	Français 2
ST JEAN DE MAURIENNE	élémentaire Les Chaudannes	Français 2
LA PRAZ	maternelle	Maths 1
FOURNEAUX	primaire	Maths 1
AUSSOIS	primaire	Maths 1
AVRIEUX	primaire	Maths 1
ST JEAN DE MAURIENNE	élémentaire Aristide Briand	Maths 2
BRAMANS	élémentaire/RPI	Maths 3
SOLLIERES	primaire/RPI	Maths 3
LANSLEVILLARD	élémentaire/RPI	Maths 3
LANSLEBOURG	primaire/RPI	Maths 3
BESSANS	primaire	Maths 3
TERMIGNON	maternelle/RPI	Maths 3
BONNEVAL SUR ARC	primaire	Maths 3

#### Ecoles évaluées en 2025-2026

Ecoles	Secteur collège	Année scolaire
<b>REGROUPEMENT 1</b> : St Martin La Porte, St Michel de Maurienne (élémentaire et maternelle), St Martin d'Arc	Paul Mougin	25-26
<b>REGROUPEMENT 2</b> : Valloire, Valmeinier, Orelle	Paul Mougin	25-26